Envoyé en préfecture le 24/11/2021 Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

ID: 059-200039386-20211123-2021\_23-BF

# **DÉLIBÉRATION 2021 - 23**

## SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décision modificative n°1 au budget 2021 du Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique

Le vingt-trois novembre deux mille vingt-et-un, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais Numérique s'est réuni à Arras, dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais, sur convocation en date du dix-sept novembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de M. Christophe COULON.

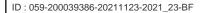
Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	$\boxtimes$			
	Mme Emilie BOMMART			$\boxtimes$	
	M. Christophe COULON	$\boxtimes$			
	M. Arnaud DECAGNY			$\boxtimes$	
	M. Luc FOUTRY	$\boxtimes$			
	M. Alban HEUSELE			$\boxtimes$	
	M. Yvan HUTCHINSON			$\boxtimes$	
	M. Frédéric LETURQUE			$\boxtimes$	M. Christophe COULON
	M. Jean-Michel MICHALAK	$\boxtimes$			
	M. Benoît TIRMARCHE	$\boxtimes$			
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS			$\boxtimes$	
	M. Luc MONNET	$\boxtimes$			
	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUFS	$\boxtimes$			
	M. Nicolas SIEGLER			$\boxtimes$	
	Mme Anne VANPEENE				
Département du Pas-de- Calais	M. Claude BACHELET	$\boxtimes$			
	M. Jean-Claude DISSAUX			$\boxtimes$	Mme Bénédicte MESSEANNE- GROBELNY
	Mme Bénédicte MESSEANNE- GROBELNY	$\boxtimes$			
	Mme Véronique THIEBAUT			$\boxtimes$	
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE			$\boxtimes$	
Collège ENT	M. André FIGOUREUX			$\boxtimes$	M. Jean-Louis DAUCHY
	M. Jean-Louis DAUCHY	$\boxtimes$			
		11	0	11	3

Le quorum, qui s'apprécie en période d'urgence sanitaire aux deux tiers des membres, étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le



## Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le budget primitif 2021 du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique adopté le 16 décembre 2020 ;

**Vu** le budget supplémentaire 2021 du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique adopté le 18 mai 2021 ;

Vu l'instruction comptable M14;

Vu le projet de décision modificative n°1 du budget 2021 ;

**Considérant** la demande de la Région Hauts-de-France de régulariser une erreur de 10 centimes d'euro sur les versements de participation statutaire 2018 ;

**Considérant** qu'il apparaît nécessaire d'opérer un virement de crédits entre le chapitre 011 (charges à caractère général) et le chapitre 065 (autres charges de gestion courante) pour couvrir des dépenses de redevances pour de nouveaux logiciels informatiques ;

### Il est demandé au comité syndical de procéder aux ajustements suivants :

Section de fonctionnement :

- Diminution des crédits au chapitre 011 (charges à caractère général) d'un montant de 11 000 €
- Augmentation des crédits au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) d'un montant de 10 990 €
- Augmentation des crédits au chapitre 67 (charges exceptionnelles) d'un montant de 10 €

Après avoir entendu le rapporteur, Sur proposition du Président,

### **DECIDE**

D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal en M14 pour l'exercice budgétaire 2021.

Adopté par :

Voix pour : 14Voix contre : 0Abstentions : 0

- Suffrages exprimés: 14

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON



Annexe: maquette budgétaire du projet de décision modificative n°1 au budget 2021

Comité du Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique du vingt-trois novembre deux mille vingt-et-un

Délibération n° 2021 — 23

Page 2 sur 2